

3^{ÈME} ANNÉE PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

L'IUT Paris Descartes propose une formation qui prépare au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (D.E.A.S.S.). grâce au partenariat élaboré entre son Ecole de Service Social et le Département Carrières Sociales. Après avoir validé le DUT Carrières Sociales option Assistance Sociale, les stagiaires de formation continue (qui auront réalisé six mois complémentaires de formation) préparent, en troisième année, les épreuves du D.E.A.S.S.

DIPLOME VISÉ

Type de diplôme : diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social

Le Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social est délivré par le Ministère des Solidarités et de la Santé (arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations en travail social du niveau II et décret du 28 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social).

Niveau de diplôme : Niveau II

Fiche RNCP n° : 2517 - <http://www.rncp.cnnp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=2517>

PUBLIC VISÉ - PRÉREQUIS - ADMISSIBILITÉ - ADMISSION

Public : salariés en CDI / CDD, intérimaires, demandeurs d'emploi, adultes en reprise d'études.

Prérequis :

- DUT Carrières Sociales option Assistance Sociale obtenu à l'IUT Paris Descartes, en formation initiale
- Justifier d'une expérience professionnelle

Admissibilité : étude du dossier de candidature

Admission : les candidats doivent s'inscrire à l'épreuve de sélection qui s'appuie essentiellement sur un entretien individuel, à moins d'avoir passé avec succès la sélection antérieurement.

OBJECTIFS

Permettre aux stagiaires titulaires d'un DUT Carrières sociales option Assistance Sociale de suivre une formation visant à les préparer au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS) en vue d'exercer la profession d'assistant de service social.

COMPÉTENCES VISÉES

Le diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social atteste des compétences suivantes :

- Intervention professionnelle en service social
- Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social
- Communication professionnelle en travail
- Dynamiques institutionnelles, partenariats et réseaux

CONTENU DE LA FORMATION

ECTS : European Credits Transfer System

La formation comprend :

- un enseignement théorique de 455 heures s'organisant autour d'une unité de formation principale et de huit unités de formation contributives,
- une formation pratique de 602 heures.

La 3^{ème} année permet de se préparer :

- à une réflexion approfondie sur la pratique professionnelle par des apports en ateliers (analyse institutionnelle, analyse de la pratique, relation d'aide...) et par deux visites de stage,
- à un travail sur les capacités d'expression à partir d'un atelier (Théâtre de l'Opprimé),
- aux quatre domaines de compétences et à leurs épreuves de certification (dossier de communication, connaissance des politiques sociales, présentation et soutenance d'un dossier de pratiques professionnelles, présentation et soutenance d'un mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel),
- à un temps de stage de 18 semaines.

ÉQUIPE, MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Responsable du cycle : Séverine LHEZ, Directrice de l'Ecole de Service Social

Équipe pédagogique : enseignants chercheurs, enseignants et professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation.

Méthodes : cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site...

L'Ecole de Service Social tient à préserver la caractéristique fondamentale de l'enseignement des Instituts Universitaires de Technologie et des centres de formation en travail social : associer les ressources de l'Université à celles du milieu professionnel. Le stage a pour objet l'apprentissage de la méthodologie d'intervention sociale d'aide à la personne. Il donne lieu à deux visites de stage systématiques sur les sites qualifiants qui accueillent les stagiaires.

Le mémoire de D.E.A.S.S. valide l'intégration des connaissances acquises, développe la pratique de la recherche documentaire et la capacité de problématisation et confronte le stagiaire à la réalité des terrains de l'action sociale. Les conditions d'enseignement (petits groupes, procédures d'accompagnement, etc), permettent un encadrement personnalisé.

Stage et projet tutoré donnent lieu à l'élaboration d'une intervention sociale d'aide à la personne et à sa soutenance orale.

La pédagogie fait une large place à l'initiative du stagiaire et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises.

L'assiduité que ce soit en cours ou en stage, est obligatoire ; elle fait l'objet de listes d'émarginements par demi journées.

Moyens pédagogiques adaptés : logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues, supports de cours.

Les stagiaires bénéficient d'un environnement numérique de travail leur permettant de recevoir et consulter des cours, consignes, informations pédagogiques et administratives ainsi que de déposer des documents et partager leur expérience.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Organisation du contrôle des connaissances et Validation du diplôme : il convient de se reporter à

- l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations en travail social du niveau II
- le décret du 28 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'assistant de service social exerce dans tous les secteurs d'activité (fonction publique d'Etat, territoriale, hospitalière, secteur associatif et des entreprises) pour lesquels il assume les fonctions suivantes :

- accueil et écoute des personnes
- évaluation, conseil et orientation
- accompagnement social individuel
- accompagnement social collectif
- conseil au développement des politiques sociales et territoriales
- travail en réseau

VALIDATION DES ACQUIS

Validation des Acquis de l'Expérience : cela permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Une année d'expérience minimum en rapport avec le contenu de la certification visée est nécessaire. Ainsi, la VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Ministère des Solidarités et de la Santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-de-la-sante/article/la-validation-des-acquis-de-l-experience>

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Candidature en ligne : <https://appt.parisdescartes.fr/eCandidat3/>

Session de candidature : 01/03/2019 au 03/06/2019

ORGANISATION DE LA FORMATION

Déroulement de la formation : à temps plein et en continu

Dates de la formation : 02/09/2019 au 29/05/2020

Enseignement théorique : 17 semaines soit 455 heures

Stage obligatoire : 18 semaines soit 602 heures (35 h hebdomadaires)

Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h 00 (sous réserve de modification)

Nombre de stagiaires par groupe : en moyenne 25 personnes (groupe mixte formation initiale et formation continue).

COÛT ET DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Coût du cycle : 5 500,00 € nets (l'IUT Paris Descartes est un établissement public non assujetti à la TVA).

Droits d'inscription universitaire : obligatoires ; ils sont fixés chaque année par arrêté du MESRI à paraître en juillet.

CVEC : pour plus d'informations : <https://tinyurl.com/ycwwoa9s>

Salariés : la prise en charge du coût de la formation peut être assurée dans le cadre des dispositifs de Formation Professionnelle en vigueur. Il appartient aux candidats d'effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes dont ils dépendent : DRH, OPCO, Pôle Emploi...

Un devis pourra vous être adressé sur simple demande au SFCA.

Demandeurs d'emploi : sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) ou obtenir une Autorisation d'Inscription à un Stage de Formation (AISF). Les démarches doivent être faites auprès du conseiller Pôle Emploi.

INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES

ECOLE DE TRAVAIL SOCIAL

① 01 76 53 48 16

✉ christine.souchar@parisdescartes.fr

MONTAGE DU DOSSIER DE FINANCEMENT, DEVIS, CALENDRIER

SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE (SFCA)

① 01 76 53 49 74

✉ melanie.genin@parisdescartes.fr

LIEU DE LA FORMATION

IUT Paris Descartes

143, avenue de Versailles - 75016 PARIS

① 01 76 53 47 00

www.iut.parisdescartes.fr

ACCÈS À L'IUT

 Exelmans, Mirabeau, Église d'Auteuil, Chardon Lagache

 22, 62, 72, PC1

 C Pont du Garigliano

 3a Pont du Garigliano